

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-sixième session
Genève (réunion virtuelle), 22 – 23 avril 2020

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. En raison de la pandémie de COVID-19, la cinquante-sixième session de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI s'est déroulée virtuellement les 22 et 23 avril 2020. Étaient présents M. Mukesh Arya (président), Mme Tatiana Vasileva (vice-présidente), Mme Maria Vicien-Milburn, MM. Bert Keuppens, Igors Ludboržs et Zhang Long. M. Othman Sharif n'a pas pu participer à la réunion et s'est fait excuser.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

./.
./.
2. L'OCIS a adopté l'ordre du jour, qui figure à l'annexe I du présent document. Une liste des documents de session figure à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉCLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

3. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Programme de travail annuel de la DSI en matière de supervision pour 2020

4. L'Organe a examiné, avec le directeur de la Division de la supervision interne (DSI), le programme de travail annuel final pour 2020 en matière de supervision et a noté que le programme comprenait, entre autres, quatre audits internes, quatre activités d'évaluation, la validation du Rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019, une évaluation consultative et un exercice combiné en matière d'audit et d'intégrité. Notant que le programme de travail de la DSI était fondé sur les risques, l'Organe a demandé comment la DSI envisageait de mettre en œuvre ce programme compte tenu de la pandémie de COVID-19. Le directeur de la DSI a expliqué la méthode d'évaluation des risques utilisée pour l'élaboration du programme de travail annuel et a indiqué que la DSI avait effectué un examen des risques afin de recenser et de traiter les risques émergents liés à l'impact de la pandémie de COVID sur la sécurité, la sûreté, la sécurité de l'information, les engagements de tiers, les ressources humaines, les recettes et les méthodes de travail, entre autres. Cet exercice visait également à recenser les domaines dans lesquels la DSI pourrait fournir des services consultatifs à la direction. Le directeur de la DSI a par ailleurs expliqué que puisque toutes les activités de l'OMPI étaient basées à Genève, de même que tous les audits et toutes les évaluations, la situation liée à la COVID-19 pourrait ne pas avoir d'impact significatif, si ce n'est pour certains retards dans les engagements externalisés ou confiés à des consultants. Le directeur de la DSI a assuré l'OCIS que les ajustements nécessaires seraient apportés au programme de travail à l'issue des discussions menées entre la DSI et la direction. L'OCIS s'est dit satisfait des mesures proposées par la DSI pour apporter les ajustements nécessaires au programme de travail annuel en matière de supervision pour 2020.

5. Notant qu'en 2019, l'évaluation de la qualité avait porté sur la fonction d'évaluation, l'Organe a demandé d'être informé des résultats de l'évaluation externe de la qualité des autres fonctions de la DSI, c'est-à-dire de l'audit interne et des enquêtes, lorsque celle-ci aurait été menée en 2020. L'OCIS a également indiqué que l'ensemble des activités de supervision menées par la DSI avaient fait l'objet d'une évaluation détaillée des risques et a évoqué la possibilité d'un programme de travail pluriannuel, plutôt qu'un programme annuel ou biennal.

Le directeur de la DSI a expliqué que le cycle de planification de deux ans avait bien fonctionné à l'OMPI par le passé, et correspondait également à la pratique de nombreuses autres organisations du système des Nations Unies.

Rapport d'activité de la DSI

6. L'Organe a également examiné avec le directeur de la DSI le rapport d'activité pour le premier trimestre de 2020. L'Organe a été informé qu'au cours de cette période, deux rapports d'audit sur le processus de clôture des comptes et les prestations et avantages du personnel (examen combiné en matière d'audit et d'intégrité), ainsi que deux rapports d'évaluation sur le système de Lisbonne et l'application des mesures de promotion du respect de la propriété intellectuelle, avaient été publiés. L'OCIS a décidé d'examiner ces rapports à sa réunion suivante.

7. L'Organe a pris note des 130 recommandations d'audit en suspens, en particulier celles formulées il y a plus de cinq ans, et a demandé si elles étaient toujours valables et pertinentes, sachant que 38% étaient jugées prioritaires. Il a également noté qu'au cours de la période considérée, 30 recommandations avaient été clôturées et que le nombre de recommandations en retard était passé de 48 à 54. Le directeur de la DSI a expliqué que la DSI procédait à des examens périodiques des recommandations en suspens avec les chefs de programme concernés, et qu'elle modifiait la priorité ou clôturait les recommandations après vérification de leur situation. Certaines recommandations ont été clôturées en raison d'une évolution liée à un nouvel audit, ou en rapport avec de nouveaux événements. Le directeur a indiqué que la plupart des anciennes recommandations étaient toujours valables car elles nécessitaient des mesures de clôture qui devaient encore être prises. L'Organe a dit souhaiter être de nouveau informé des critères de clôture des recommandations.

Enquêtes

8. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement des enquêtes. Depuis sa dernière session, 16 nouvelles enquêtes ont été ouvertes et 10 enquêtes ont été classées après une évaluation préliminaire. Il n'y avait aucun cas où les allégations étaient fondées. Au 31 mars 2020, on comptait 12 enquêtes en cours, dont une était soumise à évaluation préliminaire, une faisait l'objet d'une enquête complète et 10 étaient en suspens. L'OCIS a noté que sur les 12 enquêtes en cours, une avait été enregistrée en 2016, sept en 2019 et quatre en 2020.

9. L'OCIS s'est penché sur un certain nombre d'enquêtes en cours et a émis des avis.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT FINANCIER – PROJETS D'ÉTATS FINANCIERS DE 2019

10. Puisqu'il s'agissait de la première réunion avec deux nouveaux membres, l'Équipe de direction a présenté le cadre de responsabilisation de l'OMPI, la gestion axée sur les résultats, la gestion des performances et des risques, le cycle d'évaluation des performances, le suivi, le mécanisme de supervision et de recours, le contrôleur, la Division des finances et les états de la performance et de la situation financières. L'Organe s'est félicité de la séance d'information organisée à l'intention des nouveaux membres.

11. L'Organe a examiné, avec la direction, les projets d'états financiers de 2019. Dans l'ensemble, l'Organe a jugé les projets très clairs, fondés sur une bonne analyse et des notes détaillées. L'OCIS a noté que la situation financière de l'OMPI en 2019 était meilleure qu'en 2018, avec une amélioration des résultats financiers en 2019. Le projet d'état de la

situation financière montrait que, au 31 décembre 2019, les actifs nets de l'OMPI s'élevaient à 364,2 millions de francs suisses, avec des actifs totalisant 1225,9 millions de francs suisses et un passif totalisant 861,7 millions de francs suisses. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, les actifs nets de l'OMPI ont augmenté de 161,5 millions de francs suisses. L'OCIS a noté que cela était principalement dû à l'excédent enregistré en 2018 et en 2019, pour un total de 140,2 millions de francs suisses. Ainsi, le projet d'état de la performance financière pour 2019 indiquait un excédent annuel de 97,7 millions de francs suisses, les recettes totales s'élevant à 457,0 millions de francs suisses, les dépenses totales à 401,4 millions de francs suisses, et les gains sur les investissements à 42,1 millions de francs suisses. Quant à l'année 2018, elle affichait un excédent de 42,5 millions de francs suisses, avec des recettes totalisant 433,6 millions de francs suisses, des dépenses à hauteur de 375,8 millions de francs suisses et des pertes sur investissements de 15,3 millions de francs suisses.

12. S'agissant de l'impact de la pandémie de COVID-19, l'Organe a demandé si la pandémie se traduirait par des changements dans la politique en matière de placements et si elle aurait une incidence sur la gestion financière de l'OMPI. La direction a assuré l'OCIS qu'elle suivait de près la situation financière, l'OMPI étant nécessairement touchée par la pandémie. Elle a précisé qu'aucune baisse des encaissements de liquidités n'avait été enregistrée à ce jour. La direction a assuré l'OCIS que la politique en matière de placements de l'OMPI, ainsi que sa stratégie à long terme dans ce domaine, avaient été conçues pour résister à d'éventuelles difficultés, telles que la crise actuellement provoquée par la pandémie. De ce fait, les placements continuaient d'être réalisés selon la même politique et la même stratégie en matière de placements.

13. L'Organe a noté avec satisfaction que des discussions étaient en cours avec le vérificateur externe des comptes, en particulier s'agissant de la norme IPSAS 14 (Événements postérieurs à la date d'établissement des états financiers), celle-ci étant pertinente pour examiner l'impact ou l'absence d'impact de la COVID-19 sur les états financiers de 2019. L'Organe a dit attendre avec intérêt de recevoir les projets finals d'états financiers. La direction a informé l'OCIS que le rapport détaillé sur l'audit serait probablement disponible d'ici à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin, et serait soumis à la session de septembre du Comité du programme et budget.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES – MISE À JOUR CONCERNANT LES AUDITS FINANCIERS ET LES AUDITS DES RÉSULTATS

14. L'Organe a examiné avec le représentant du vérificateur externe des comptes, et avec le contrôleur et la directrice de la Division des finances, l'état d'avancement de la vérification externe des comptes. Si la majeure partie de l'audit était achevée, quelques questions continuaient d'être examinées avec la direction au moment de la session. Le vérificateur externe des comptes a néanmoins indiqué que, en l'absence d'ajustements significatifs, une opinion sans réserve était attendue. Le vérificateur externe des comptes a souligné la qualité des états financiers. S'agissant des effets de la pandémie de COVID-19, des informations appropriées devaient être divulguées par la direction conformément à la norme IPSAS 14 et, de l'avis du vérificateur, ce type d'événement postérieur ne se traduirait pas par un ajustement des états financiers, mais nécessiterait une divulgation.

15. L'Organe a noté que le rapport final de l'audit était en cours d'examen avec la direction et qu'il serait examiné par l'OCIS lorsque les questions en suspens auraient été résolues. L'Organe a également pris note des observations formulées par le vérificateur externe des comptes. Celui-ci a précisé que, si l'impact de la pandémie de COVID-19 pouvait être important, les états financiers indiquaient que l'OMPI se trouvait dans une situation financière saine et stable au regard des recettes prévues et des réserves. Le vérificateur externe des

comptes a ajouté que l'OMPI était très bien placée, par rapport à d'autres organisations du système des Nations Unies, pour faire face à l'incertitude financière.

16. Par ailleurs, conformément à son mandat, l'OCIS a tenu une séance privée avec le vérificateur externe des comptes.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Séances d'information à l'intention des nouveaux membres

17. Compte tenu des contraintes de temps durant la cinquante-sixième session, aucune séance d'information exhaustive sur l'Organisation n'a pu être proposée aux nouveaux membres. Le président a néanmoins informé l'OCIS qu'une séance d'information modifiée sur les questions relatives à la supervision avait été organisée par visioconférence le 2 avril 2020, en collaboration avec la DSI. Certains des membres demeurant en fonctions ont aussi participé à la session. Durant celle-ci, l'Équipe de direction a également organisé une séance d'information sur les questions financières au cours du point correspondant de l'ordre du jour.

Évaluation des performances

18. Conformément à son mandat, le président sortant achèvera le rapport d'évaluation des performances du directeur de la DSI et du chef du Bureau de la déontologie pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Programme de travail évolutif de l'OCIS et nouvelle répartition

19. Puisqu'il est fort probable que la prochaine réunion se déroule virtuellement en raison de la pandémie de COVID-19, l'OCIS a réexaminé son programme de travail évolutif pour 2020 et procédé à une nouvelle répartition des domaines de responsabilité pour impliquer les deux nouveaux membres.

Rapports de l'OMPI concernant les placements

20. La direction a présenté à l'OCIS le rapport sur le rendement des placements ainsi que le rapport de suivi des placements pour novembre et décembre 2019 ainsi que pour janvier, février et mars 2020; ces documents ont été respectivement préparés par les conseillers en matière de placements et le dépositaire.

21. L'OCIS a examiné les documents reçus et confirme qu'il ressort des informations fournies qu'au cours de la période considérée, et en se fondant sur l'indice de référence du marché des placements, tous les éléments du portefeuille de placements de l'OMPI ont atteint les résultats escomptés et ont été gérés conformément à la stratégie énoncée. L'Organe a également pris acte du fait que le dépositaire n'a fait état d'aucune atteinte, qu'elle soit active ou passive, ni n'a justifié aucune exception. Ainsi qu'il est indiqué dans la partie consacrée au point 4 de l'ordre du jour, la politique en matière de placements n'a à ce jour fait l'objet d'aucune modification, malgré la pandémie de COVID-19.

Déontologie

22. Le programme de travail final du Bureau de la déontologie pour 2020 et le tableau de mise en œuvre ayant été transmis la veille de la cinquante-sixième session, l'OCIS est convenu de les examiner hors-ligne et de demander au chef du Bureau de la déontologie de répondre aux questions posées.

Séance d'information avec les présidents de l'Assemblée générale et du Comité de coordination de l'OMPI

23. Le président et la vice-présidente ont informé l'OCIS qu'une réunion de présentation virtuelle avait été organisée avec les présidents de l'Assemblée générale et du Comité de coordination de l'OMPI. Les discussions portaient sur certaines questions nécessitant des consultations.

Séance d'Information avec les États membres

24. Puisque la cinquante-sixième session s'est déroulée par visioconférence en raison de la pandémie de COVID-19, aucune séance d'information avec les représentants des États membres n'a été prévue à l'issue de la session.

Prochaine session

25. Compte tenu du temps limité dont disposent les membres de l'OCIS pour des visioconférences impliquant différents fuseaux horaires, un nouveau format de travail hors ligne a été examiné. En conséquence, certains des documents les plus volumineux pourraient être examinés par l'Organe avant la visioconférence. Les observations issues de cet examen pourraient ensuite être regroupées et transmises à la direction pour des réponses hors ligne. Toute question ou précision supplémentaire pourrait être formulée lors de la séance vidéo en ligne.

26. La prochaine session de l'OCIS se tiendra du lundi 29 juin au vendredi 3 juillet 2020. Le projet d'ordre du jour de cette session est le suivant :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Déclaration concernant les conflits d'intérêts
- 3) Questions découlant de la session précédente
- 4) Supervision interne, y compris rapport annuel de la DSI
- 5) Suivi des recommandations relatives à la supervision, y compris les recommandations du Corps commun d'inspection
- 6) Examen des comités d'audit et de contrôle du système des Nations Unies par le Corps commun d'inspection
- 7) Rapports financiers : rapport financier annuel et états financiers de 2019
- 8) Vérification externe des comptes : rapport du vérificateur externe des comptes
- 9) Point sur la gestion des risques et le cadre de contrôle interne

- 10) Déontologie : Programme de travail annuel, rapport sur l'état d'avancement des travaux
- 11) Questions diverses

[Les annexes suivent]



Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-sixième session
Genève (réunion virtuelle), 22 – 23 avril 2020

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration concernant les conflits d'intérêts et questions techniques
3. Supervision interne (y compris le programme de travail proposé pour 2020)
4. Rapport financier : projets d'états financiers de 2019
5. Vérification externe des comptes : mise à jour concernant les audits financiers et les audits des résultats
6. Questions diverses

[L'annexe II suit]



Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-sixième session
Genève (réunion virtuelle), 22 – 23 avril 2020

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Ordre du jour
- [02] Calendrier
- [03] Liste des documents

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉCLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET QUESTIONS TECHNIQUES

- [04] Ordre de service n° 36/2017 Rev. "Politique de l'OMPI en matière de déclaration de situation financière et de déclaration d'intérêts" – 19 juillet 2019

POINT 3 : SUPERVISION INTERNE (Y COMPRIS LE PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR 2020)

Division de la supervision interne

- [05] Rapport d'activité de la DSI, 6 avril 2020 (Référence : IOD-IAOC-2020/01)
- [06] Division de la supervision interne (DSI) – Programme de travail annuel en matière de supervision pour 2020 (Référence : IOD/WP/2020/1 – 22 janvier 2020)
- [07] Auto-évaluation périodique de la fonction d'audit interne pour 2017-2018, 24 janvier 2020

Enquêtes :

POINT 4 : RAPPORT FINANCIER – PROJETS D'ÉTATS FINANCIERS DE 2019

[08] Projet d'états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 (daté du 23 mars 2020), Déclaration sur le contrôle interne pour 2019 et État récapitulatif de l'OMPI concernant les pertes et les passations d'éléments d'actif par profits et pertes (transmis le 31 mars 2020)

POINT 5 : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES : MISE À JOUR CONCERNANT LES AUDITS FINANCIERS ET LES AUDITS DES RÉSULTATS

Rapport verbal sur les conclusions de l'audit intermédiaire de 2019

POINT 6 : QUESTIONS DIVERSES

[09] Rapport de la cinquante-cinquième session (WO/IAOC/55/2)

[10] Programme de travail évolutif de l'OCIS, de la cinquante-sixième à la cinquante-neuvième session

Rapports sur les placements :

[11] Crédit Suisse – Rapports sur le suivi des placements pour novembre et décembre 2019, ainsi que janvier, février et mars 2020

[12] MBS Capital Advice – Rapports sur le rendement des placements pour novembre et décembre 2019, ainsi que janvier, février et mars 2020

[Fin de l'annexe II et du document]